

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2021

---

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4556)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS24

présenté par  
Mme Chapelier, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Le groupe 86.2 est renommé « Activités des médecins, des dentistes et des sages-femmes. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier l'intitulé du groupe 86.2, dans la mesure où celui-ci contient désormais l'activité des sages-femmes.